

## Notre offre MULTIRISQUE APICOLE

### 5 FORMULES AU CHOIX

par ruche (ruche/miel/essaim) en cas de sinistre

Formule	1	2	3	4	5
PLAFOND DE GARANTIE <sup>(1)</sup>	107 €	142 €	183 €	248 €	295 €

### LES GARANTIES DE BASES

- Responsabilité civile professionnelle
- Incendie, tempête
- Vol, détérioration
- Défense recours

### LES OPTIONS POSSIBLES

- Mortalité (sauf formule 4 et 5)
- Assurance juridique
- Activité de diversification (formation apicole, accueil sur l'exploitation, destruction de frelons asiatiques...)

### TARIFS

- En fonction du nombre de ruches, de la formule et des garanties choisies

Nos contrats vous couvrent en RESPONSABILITE CIVILE



- **Assurance Habitation :** Responsabilité civile valable jusqu'à 10 ruches<sup>(2)</sup>



- **Assurance dommages aux biens agricoles:** Responsabilité civile valable jusqu'à 20 ruches<sup>(2)</sup>



Pour les conditions et limites des garanties, services et exemples présentés dans ce document, se reporter au contrat et/ou se rapprocher d'un conseiller Groupama.

(1) À concurrence des dommages et dans la limite des capitaux assurés indiqués dans vos Conditions Personnelles.

(2) Nous garantissons les dommages causés à des tiers par vos ruches lorsque votre responsabilité civile est engagée. Notre contrat d'assurance Groupama Habitation ne couvre pas la responsabilité civile « produits livrés/promotion et commercialisation ». Pour connaître les conditions, limites et exclusions détaillées, se rapprocher d'un conseiller dans l'une des agences Groupama des départements 22 29 35 44 49.

